news.belgium

12 Mar 2024 -09:29

Limites pour les PFAS et le perchlorate dans l'eau industrielle et l'eau embouteillée

Le Conseil Supérieur de la Santé a été invité à se prononcer sur l'impact sanitaire des PFAS et du perchlorate dans l'eau en bouteille et l'eau utilisée dans l'industrie alimentaire. Ces substances chimiques sont nocives pour la santé en cas d'exposition prolongée. Le Conseil indique qu'une limite supérieure de 4 nanogrammes par litre pour la somme de quatre PFAS courants et une limite supérieure de 13 microgrammes par litre pour le perchlorate contribueront à réduire l'exposition de la population générale. Le Conseil recommande également d'introduire une valeur cible supplémentaire de 100 nanogrammes par litre pour la somme de 20 PFAS. Pour les jeunes enfants, le Conseil préconise une valeur maximale plus stricte de 2 microgrammes de perchlorate par litre.

Que sont les PFAS et le perchlorate ?

Les PFAS sont un nom collectif pour plus de 6000 produits chimiques qui posent un problème de santé pour la population belge. Parce qu'ils restent stables à des températures élevées et qu'ils ont des propriétés hydrofuges, anti-graisse et antisalissures, ils sont très populaires et présents dans de nombreux produits de consommation. On les trouve un peu partout, notamment dans les vêtements imperméables, les poêles antiadhésives, les emballages alimentaires, les tapis, les cosmétiques et les mousses anti-incendie. En raison de leur stabilité, on les appelle parfois les « produits chimiques éternels ». La stabilité des PFAS a pour conséquence que ces substances ne se dégradent pas rapidement dans l'environnement et peuvent s'accumuler dans les organismes vivants, causant des problèmes sanitaires et environnementaux à long terme.

Le perchlorate, quant à lui, est un produit chimique utilisé dans la production de munitions, d'explosifs, de feux d'artifice et de l'engrais. Il est très soluble dans l'eau et relativement stable dans l'environnement, ce qui le rend mobile et facile à trouver dans les aliments et l'eau potable.

Une exposition régulière aux PFAS et au perchlorate peut avoir des effets néfastes, en particulier chez les groupes vulnérables tels que les nourrissons, les enfants en bas âge et les femmes enceintes. Les PFAS peuvent perturber l'équilibre hormonal et sont associés à plusieurs problèmes de santé, notamment des troubles immunitaires, des problèmes de fertilité et des cancers. Le perchlorate, quant à lui, peut inhiber l'absorption de l'iode et perturber la fonction thyroïdienne.

Les PFAS et le perchlorate sont-ils présents dans l'eau potable ?

L'exposition aux PFAS et au perchlorate via l'eau de boisson peut provenir de différentes sources. Par exemple, vous pouvez ingérer ces substances directement par l'intermédiaire de l'eau du robinet ou de l'eau en bouteille. Mais aussi lorsque, par exemple, de l'eau contaminée est utilisée dans l'industrie alimentaire, vous pouvez également ingérer ces substances par le biais de vos aliments. En effet, au cours de la production alimentaire, PFAS et perchlorate peuvent passer de l'eau de traitement vers les aliments préparés. Cependant, la manière et l'ampleur du transfert ne sont pas encore claires. Par exemple, nous



news.belgium

ne savons pas dans quelle mesure les différents PFAS se lient aux protéines dans les aliments et dans quelle mesure ils peuvent donc s'accumuler. Il est donc essentiel de poursuivre les recherches sur les aliments transformés afin de permettre une meilleure évaluation des risques.

Des mesures effectuées dans le passé dans plusieurs sources d'eau ont révélé des niveaux élevés de PFAS et de perchlorate. Imposer des valeurs maximales à ne pas dépasser peut contribuer à limiter l'exposition.

Limites maximales et objectifs

Les ministres fédéraux de la santé et de l'environnement ont demandé au Conseil Supérieur de la Santé de se prononcer sur les limites maximales proposées de PFAS et de perchlorate dans l'eau en bouteille et dans l'eau de traitement utilisée dans l'industrie alimentaire.

Afin de réduire l'exposition de la population générale aux PFAS et au perchlorate, le Conseil Supérieur de la Santé approuve une valeur limite supérieure de 4 nanogrammes par litre pour la somme de quatre PFAS courants (à savoir PFOA, PFOS, PFNA et PFHxS). Cette valeur est conforme aux lignes directrices pour l'eau du robinet et est basée sur la dose hebdomadaire tolérable déterminée par l'Agence européenne de sécurité des aliments (EFSA). En outre, pour la somme des 20 autres PFAS (mesurables), le Conseil préconise également de viser un maximum de 100 nanogrammes par litre.

En ce qui concerne le perchlorate, le Conseil Supérieur de la Santé approuve une limite maximale de 13 microgrammes par litre. Toutefois, le Conseil recommande une limite maximale plus stricte, de 2 microgrammes par litre, pour les bébés et les jeunes enfants.

En résumé :

	Population générale	Groupes vulnérables
PFOA, PFOS, PFNA et PFHxS	4 ng/L	
Autres PFAS	100 ng/L	
Perchlorate	13 μg/L	2 μg/L

Enfin, pour minimiser l'exposition à ces substances nocives et maximiser la protection de la santé publique, le Conseil Supérieur de la Santé souligne l'importance d'une surveillance régulière et d'une action appropriée en cas de dépassement des valeurs fixées.

Vers l'avis complet



news.belgium

1 nanogramme (ng) est égal à 0,000001 milligramme (mg), soit 1×10^-9 grammes (g). 1 microgramme (μ g) est égal à 0,001 milligramme (μ g), soit 1×10^-6 grammes (g).

Conseil Supérieur de la Santé Avenue Galilée, 5 bte 2 1210 Bruxelles Belgique +32 2 524 97 97 http://www.css-hgr.be Sofie Verdoodt Responsable communication +3225249105 +32478731183 sofie.verdoodt@health.fgov.be

Fabrice Péters Coordinateur général +32 486 31 47 59 +32 2 524 91 74 fabrice.peters@health.fgov.be

